

## PRATIQUES ET ORGANISATION DES SOINS

### SANTE SANITAIRE

#### Adaptation à l'emploi des aides soignant(e)s et des agents des chambres mortuaires

<b>CONTEXTE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'arrêté du 16 juillet 2009 rend obligatoire une formation à l'adaptation à l'emploi pour les agents et aides soignant(e)s des chambres mortuaires des établissements de santé. Chaque agent devra être formé dans l'année suivant son affectation</li> <li>● Cette formation d'adaptation à l'emploi sera validée par une attestation de suivi de la formation</li> </ul>
<b>CONTENU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● MODULE 1 : mission et valeurs du métier               <ul style="list-style-type: none"> <li>- spécificité de la fonction</li> </ul> </li> <li>● MODULE 2 : soutenir la famille et les proches</li> <li>● MODULE 3 : qualité et sécurité des prestations               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 journée de stage théorique</li> <li>- 1 journée sur la pratique</li> </ul> </li> <li>● MODULE 4 : assurer l'hygiène des locaux et du matériel et veiller à la sérénité des espaces d'accueil               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 journée de stage théorique</li> <li>- 1 journée sur la pratique</li> </ul> </li> </ul>

<b>Dates</b>	A définir avec l'établissement
<b>Durée et lieu</b>	en inter ou intra 8 journées en modules de 2 jours
<b>Coût</b>	A définir
<b>Personnes concernées</b>	tout professionnel exerçant en chambre mortuaire
<b>Profil intervenant(s)</b>	A définir